L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Surcoupe No 12, rue du Charteres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 11 AOUT 1883

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et tous les ports de l'île de Cuba, Haïti ou Saint-Domingue, Porte-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation de dans aux ports voisins, plusieurs comtés et villages de ces pays ont eu de fréquentes communications de toutes les heures avec ladite ports infectés, exposant ainsi à une contagion nombreuse, ces ports, ces comtés et ces villages, et la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comté infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine de l'Etat de la Louisiane; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique; que des rapp ris nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1853, modifiée 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Quarantaine de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane: le dit bureau laisse la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux et comités avoisinant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de tels ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Ainsi tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'île aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine s'entrecoupant ou non l'isolisme, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les stations, ses diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prier d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane sera reconnu aux moyens les plus convenables dont l'aiment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 août 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'ETAT, ETC.,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, ou ouvertement déclaré à une station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai..... et, de plus j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir rigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de désoler un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles sont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clientes de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau s'emploie dans son atelier que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très-modérés.

Avril—av 23 oct

1848 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je vends de retour de l'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, les modèles et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, service de tables complets, couverts Alfenide, ornement, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 5 fère qualité. Articles d'Eclins en fer, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occupera de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ma seule garantie de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix exceptionnel réduits.

16e—6dd—DMsJ

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

A pourvu scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. Le Portable Electric Light, le courant électrique dont produit par une action chimique. Il peut servir d'après les procédés, moyennant une dépense additionnelle, pr résoudre l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme lotte le médecin, comme remède d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement convaincu de la lumière et signal par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

Un "Portable Electric Lighter" pour $5 se vend actuellement de toutes parts par le "Portable Electric Light Co. 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des fabriques, etc.—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

20 —9 m. mar. j. D.

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui tous les Etats ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5,

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 14 Août 1883

Ce tirage aussi que tous les autres aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

$25,000 !

LE TOUT S'ELEVANT A

$265,500 !

Le tirage commencera positivement à 12 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ....$75,000, soit $75,000
1 Lot de .... 25,000, ... 25,000
1 Lot de .... 10,000, ... 10,000
9 Lots de ... 5,000, ... 45,000
5 Lots de ... 2,000, ... 10,000
10 Lots de ... 1,000, ... 10,000
50 Lots de ... 500, ... 25,000
100 Lots de ... 200, ... 20,000
200 Lots de ... 100, ... 20,000
500 Lots de ... 50, ... 25,000
1,000 Lots de ... 25, ... 25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots approximation de $750 chacun pour les neuf milles restant du numéro gagnant le lot de $6,750 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf milles restant du numéro gagnant le lot de $4,500 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf milles restant du numéro gagnant le lot de $2,250 2,250

1,967 lots et un numéro à $965,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'ETAT DE LA LOUISIANE, et on prend les dits arrangements sous nos mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Et nous autorisons la Compagnie à en mettre de ce certificat, avec les adresses de nos signatures y apposées, dans ses vis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et en bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A dresser vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, La.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, La.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus.

Les Applications de candidats pour chaque détail, être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrire à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, La.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

SOUSCRIVENT A LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, FERET SUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,670,383 4c
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajouter et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résidant.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résidant
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résidant.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
1Nov—1as—v.c

Compagnie d'Assurances u Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'assurances en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de après 6, 12 mois, contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN ..... Président
CHAS. H. DOLSEN ..... Vice-Président
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. McGinnis,
Victor Meyer,	Joseph Coco,
W. B. Lyman,	S. Hernsheim,
George W. Santell,	Edward Nelle,
J. Meullon,	J. J. Kaiz,
Charles Neuman,	Louis Fredos,
U. Martucci,	Harry L. Flash,
Lucien Delary,	A. H. Hayward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Rush,	N. D. Wallace,
John Calder,	S. P. W. Buchanan,
S. O. Cenas,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosefield,
Wm. E. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct23—1as v.as

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans)

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL $200,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues	
Sur des risques d'incendie	$62,159 53
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32
Parties payées	
Sur des risques d'incendie	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escompte et commissions	9,686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80 $21,494 04
Surplus	$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, allouant l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ces assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

des profits, après en avoir déjà mis (6) pour cent d'intérêt payé sur le fonds capital.

La chance pouvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il ait atteint $300,000, et ne peut jamais être touché sinon ou n'est pour le paiement des pertes après que sous passé tout le fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

A aucune autre compagnie n'offre ce tel avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et sont bien attachées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses ses rée la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14iois—1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 87 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1882.

Primes sur les incendies	$ 80,826 16
Primes sur les rivières	33,445 86
Primes sur les mers	47,672 67
	$161,944 69
Non terminée le 30 avril 1882	28,917 51
	$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883	24,900 00
Primes gagnées de l'année	$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc.	19,898 72
Gains totaux de l'année	$185,760 92
A déduire—	
Pertes sur les incendies	$22,451 50
Pertes sur les rivières	7,7-9 70
Pertes sur les mers	32,101 92
	$62,343 12
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc.	17,991 27
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc.	19 499 85
	137,574 43
Profits nets	$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,646 79
Immeubles	117,105 99
Primes en voie de perception	27,686 12
Actions, Bons, etc.	95,714 20
Meubles et installations de bureau.	5,133 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lsc, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jas H. Hanna,
Thos. Smith	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Cosgrove,
Jno. T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Lucédée Coutrizet,
E. Gauche,	Richard Heslick,
	Mew. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883 JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Surplus d'administration s'élève à un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les assurances, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 10 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJ

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. de matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent Un ses de dépêche ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aggeres T. D. d'	Fontan Baptiste
Augeran Vve	Ferry Jules
Augeron J. M.	Garlepied M
Abadie Cérile B	Labigand Louis S
Andifret Jean-Baptiste	Le Marechal Charles
Bernard les époux	Lamanou Jean Gabriel
Blank Joseph	Latapie les époux
Brunner Georges	Lagneon Jean
Baron Jean	Lassart Clodomir
Baume Louis	Lopis Damiens
Bourru Vve	Lestrade Jean
Bacqué Pierre	Mailloux Jules
Curtelle Michel	Morin Charles G
Chverin Jean Marie	Millon Pauline
Cagdevielle Charles	Tisnier Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demander F	Renaud
Dreux Jean	Tabane Louis Baptiste
Dentagne Jas Eugène	Thévenin Vve
Dumas Bernard	Turnier Henri
Despons Charles	Valbat François X
Dauty François	Vergnole les époux
Eagier les époux	Vernet les époux
Rouzéé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme BONGNO, sage-femme, et m en pour dames, 140 St Louis et 101 Bourbon se recommande pour toutes les maladies dé l'a ous et comme sage-femme. Elle prend une pension modérée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants les vers chez les femmes et les enfants, les plaies et les boiteux. Tous pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec temps. Visite à domicile. Etablissement ancien depuis 20 ans, elle se recommande en p 16 déc—1 an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 19 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:	
Sur les risques d'incendie	$133 297 03
Sur les risques de rivières	13,057 51
Sur les risques de mers	17,657 72
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52
	$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09
Moins les primes remboursées et annulations	3,691 69 30,092 78
Primes nettes	$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:	
Sur les risques d'incendie	79,966 27
Sur les risques de rivières	7,982 45
Sur les risques de mers	19,318 07
Réassurances	7,285 00
Impressions et annonces	463 15
Taxes	1,283 83
Salaries (Rebate)	27,573 79
Bureau des réassureurs	2,036 87
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,820 50 $148,677 93
	$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes	$29 401 09
	$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées.	10,460 00
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00
Cinq pour cent dit, maintenant	5,000 00
Surplus	14,507 15 $34,967 15

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT sur 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
H. SALOY.	WM. FAGAN.
M. BASCAL.	R. SCHROEDER.
D. HUGHES.	J. BAMBOLA.
A. D. FINLEY.	A. HABEK.
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER.
GEO. AUER.	GEO. ELLIS.
C. TRUMPY.	J. H. MCGOE.
F. THORMAZEHLEN.	FERD. GOLDSMITH.
P. R. ARRAZIN.	A. XIQUES.
PETER BLAIRE.	R. CAMPIGLIO
	N. SKINER.

18 ult—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands de la Ville-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises:	
Risques de feu	$248,848 79
Risques sur les mers	22,022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293,784 12
Moins les primes non échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées:	
Sur risques de feu	$56,527 62
Sur risques maritimes	13,201 25
Sur risques de rivières	4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16
Réassurances et primes remboursées	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant	
Immeubles	$44,920 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,232 76
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,220 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	28,450 06
Actions de Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Waterworks Co.	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,428 25
Mandats sur la ville (City Time)	2 008 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent en caisse	69,579 62
	$488,334 48

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans:

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé sur actions, un second dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le trente-sept LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOPY,	D. A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SMAKEHEAR.

13juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER ..... Président
H. GALLY ..... Vice-Président
SCOTT McGHEE ..... Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gédière,	G. P. Harrison.
E. P. Chauvenet,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropsa
H. Schreibacher,	J. A. Duffine,
J. A. Lanier,	J. E. Magee,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeret
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar
E. L. Pertelli,	G. G. Kroeg
Joseph David	I. Hernandez
J. J. A. Vaught,	E. Bolman,
L. Lemmingen,	Henry Lehmann
	Thos. J. Wharton.

L'attention des souscrit est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les dommages de rivière et de mers aux taux les plus réduits consistant avec la sécurité.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas plus, pour le moyen, qu'il soit rien détruit des profits des affaires de la Compagnie—ce grand avantage, attendu que la moitié double profits déjà assurés, ainsi qu'il est clairement d'après l'exposition plus haut.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes acquises opérées. 20 nov—dmD

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Delord Burtne vs. Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8938. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Edward, (maintenant Malponème), Constance et Tréphichon, composé de quatre certaines lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain de même dimensions que le précédent, entre lignes parallèles.

4° Un autre certain terrain dans la même Ilet que ceux ci-dessus décrits, et désigné par le numéro vingt-huit sur un plan fait par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1871, déposé comme plan No 8, et bordant sur une ruelle qui longe la ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Edward sur Malponème, et ne forment ensemble lignes parallèles de cent-sept pieds dix pouces et deux lignes.

Ainsi que le tout sus-indiqué et désigné par un acte passé pardevant Wm H. Kleinpeter, notaire, en cette ville, le 10 juin 1874, enregistré au bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par la dite défenderesse de la vente faite en succession de Madame M. A. Wilkins, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1872, enregistré au bureau des hypothèques, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 ju—10 17 24 31—août 7 11

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,049.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Laveau, Jourdain et Toulouse, et désignés sous les Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thomas, en date du 22 mai 1841 et depuis à l'usage de Louis T. Caire, ensuite en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept, forme ensemble des rues Magazine et Tout Mesurant de la rue Jourdain à la rue Toulouse, cent trente pieds de profondeur, et le lot No. Huit mesure en outre trente pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent trente pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro sept, et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et demi, ensemble et séparément, et tous les fonds et droits appartenant et dépendant de la dite propriété, tels que les dits droits et actions ont été acquis par la dite défenderesse de la vente faite en succession de Madame M. A. Wilkins, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1872, enregistré au bureau des hypothèques, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juil—17,24,31—7,14,18 août

John Chastant vs. Alcide Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Laveau, Jourdain et Toulouse, et désignés sous les Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thomas, en date du 22 mai 1841 et depuis à l'usage de Louis T. Caire, ensuite en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept, forme ensemble des rues Magazine et Tout Mesurant de la rue Jourdain à la rue Toulouse, cent trente pieds de profondeur, et le lot No. Huit mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent trente pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro sept, et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et demi, ensemble et séparément, et tous les fonds et droits appartenant et dépendant de la dite propriété, tels que les dits droits et actions ont été acquis par la dite défenderesse de la vente faite en succession de Madame M. A. Wilkins, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1872, enregistré au bureau des hypothèques, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12juil—12